



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°16 - Agriculture, agroalimentaire et pêche. Projet Etxalte Lab à Etchebar. Convention de prêt à usage de la ferme Hoilly.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°16 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Projet Etxalte Lab à Etchebar. Convention de prêt à usage de la ferme Hoilly.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Mes chers collègues,

En 2015, la Communauté de Communes Soule-Xiberoa a acquis une ferme et des terres à Etchebar, au lieu-dit Hoilly, dans la vallée de la Soule.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, par le biais d'un prêt à usage gratuit (commodat), conclu pour une durée d'un an, sans reconduction tacite, la Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition un ensemble de biens bâtis et non bâtis (une bergerie et des parcelles de terrains) à Madame Dolorès LEVILLAIN, agricultrice.

Ce montage correspond à une phase de test liée au lancement de son activité : élevage de brebis et production de fromage.

L'année qui vient de s'écouler a permis à Madame Dolorès LEVILLAIN de rassembler les moyens (cheptel, petit matériel...) de nature à débiter son activité. Dans le même temps, la Communauté d'Agglomération Pays Basque finissait les aménagements (clôtures, nettoyage parcelles...) et réhabilitait la maison d'habitation.

De ce fait, il est proposé de signer un nouveau commodat incluant les deux nouveaux ensembles de bâtiments agricoles (qui comprennent 2 granges, des fenils et divers abris) qui serviront de logement pour certains animaux, de saloir, point de vente et stockage de matériel. Ce nouveau commodat inclut dorénavant la maison d'habitation (environ 170 m²) située dans le même corps de ferme et rénovée ; habitation qui sera occupée par Madame Dolorès LEVILLAIN et sa famille.

Ce prêt à usage doit être impérativement renouvelé au 1^{er} novembre 2019, date de fin de l'estive, et sera conclu, pour une durée de 3 ans, en faveur de Madame Dolorès LEVILLAIN afin qu'elle puisse démarrer une phase de test en grandeur réelle.

Considérant que le commodat ou prêt à usage à titre gratuit est l'outil juridique adapté à cette phase de « test » de 3 ans, et étant entendu que si l'exploitation venait à être pérenne à l'issue de la phase de test, de nouveaux outils juridiquement adaptés devraient être mis en place pour la mise à disposition de ces biens, agricoles et d'habitation,

Vu le commodat signé, le 18 novembre 2018, entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Madame Dolorès LEVILLAIN pour une durée d'un an,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Approbation des conventions de mise à disposition à des tiers de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à titre onéreux ou gratuit, appartenant à la Communauté d'agglomération, avenants aux conventions existants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la mise en place, à titre gratuit et pendant une phase test de 3 ans maximum, d'une convention de prêt à usage (commodat) relative aux terres, à la bergerie, aux deux granges et à la maison d'habitation de la ferme Hoilly à Etchebar, en faveur de Madame Dolorès LEVILLAIN, exploitante agricole, qui sera autorisée à habiter le logement avec sa famille.

Parcelles cadastrées pour les terres :

- Section A numéros 0367, 0368, 0369, 0370, 0371, 0372, 0376, 0377, 0378, 0379.
- Section B numéros 0010, 0011, 0012, 0015, 0018, 0020, 0021, 0022, 0023, 0024, 0025, 0027, 0028, 0029, 0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0036, 0037, 0038, 0039, 0040, 0041, 0042, 0043, 0044, 0045, 0060, 0061, 0075, 0362, 0366.

Parcelle cadastrée pour la bergerie : Section B numéro 0362

Parcelle cadastrée pour la grange B et la maison d'habitation : Section B numéro 0364

Parcelle cadastrée pour la grange A : Section B numéro 0365

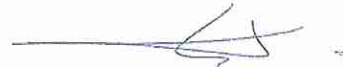
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir concernant cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.